

Écrit par merchid.berger@finances.gouv.fr (Merchid BERGER)

Lundi, 01 Juillet 2013 00:00 -

A l'issue du processus annoncé le 30 mai 2013 par Pierre Moscovici, Ministre de l'Economie et des Finances, et lancé le 8 juin par la publication du cahier des charges de l'opération, l'Etat et le Fonds Stratégique d'Investissement ont conjointement décidé d'allouer 4 757 291 actions (soit 4,81% du capital d'Aéroports de Paris) à Crédit Agricole Assurances / Predica et 4 643 968 actions (soit 4,69% du capital d'Aéroports de Paris) au groupe Vinci, au prix unitaire de 78,5 € par action.

Conformément au cahier des charges, les acquéreurs se sont engagés à conserver ces titres pendant une période minimale d'un an, et à ne pas dépasser le seuil de participation de 8% du capital pendant une durée de cinq ans. Ils pourront chacun bénéficier, au plus tard à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014, d'un siège au conseil d'administration de la société, aux côtés de l'Etat qui y dispose de six représentants et de N.V Luchthaven Schiphol, société gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam Schiphol, qui y dispose de deux représentants.

Conformément à la loi n°2005-357 du 20 juillet 2005 relative aux aéroports, l'Etat conserve à l'issue de cette opération la majorité du capital d'Aéroports de Paris, avec une participation de 50,63%.

L'opération permet de dégager un produit de cession total de 738 millions d'euros, dont 303 millions d'euros pour l'Etat et 435 millions d'euros pour le Fonds Stratégique d'Investissement. Elle s'inscrit ainsi pleinement dans la politique de gestion active des participations de l'Etat définie par le gouvernement, qui doit permettre de préserver les intérêts patrimoniaux et stratégiques de l'Etat tout en dégageant des ressources en fonds propres pour de nouveaux secteurs porteurs de développement économique.

Pierre Moscovici, Ministre de l'Economie et des Finances, se félicite du succès de l'opération permis par la mobilisation conjointe de l'Agence des participations de l'Etat et des services du Fonds Stratégique d'Investissement, qui a répondu positivement à son invitation, et par la mise en œuvre d'un processus de cession bien adapté et innovant.

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Pierre MOSCOVICI annonce la cession par l'Etat et le FSI d'une participation au capital d'Aéroports de Paris](#)